

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

----- PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 7 juillet 2025

Mme le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h30

Etaient présents : M. BELONDRADE Daniel, Mme DREUJOU-AVOIRON Marie-Odile, M. DEGRACIA Jérôme, M. MIROUZE Lilian, M. THOMAS Armand, Mme SOUM Marie-Françoise, M. VIUDEZ Thierry

Absents excusés : Mme DESCOINS Céline, Mme MINATI Céline, M. JARLAN Philippe

Secrétaire de séance : Mme SOUM Marie-Françoise

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	8	8

I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2025

Approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1- Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation Ecologique d'un montant total de 130 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation énergétique de la salle polyvalente

Mme le Maire rappelle la délibération n°2025 D011 du 8 avril 2025 relative à la demande de prêt à la Banque des Territoires pour le financement des travaux de la salle polyvalente :

- Prêt de 150 000 €
- Taux 2.4% + 0.4% de marge, soit 2.8%
- Durée : 25 ans
- Remboursement trimestriel
- Annuités constantes : 8 336,32 €
- Total intérêts au bout des 25 ans : 58 408 €, soit un remboursement total de 208 408 €

Après vérification budgétaire et compte-tenu des factures déjà payées pour les travaux, il s'avère qu'une somme à emprunter de 130 000 € est suffisante.

Mme le Maire propose donc de passer la somme à emprunter de 150 000 € à 130 000 €.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Banque des Territoires pour un prêt de 130 000 €, et :

- Pour le financement de cette opération, autorise Mme le Maire à réaliser et à signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 130 000 € (cent trente mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 130 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Dédit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

2- Règlement utilisation salle polyvalente

Mme le Maire rapporte que le règlement d'utilisation de la nouvelle salle polyvalente rénovée, a été travaillé en premier lieu au sein de la commission patrimoine du 2 avril. Cette version envoyée à tous les membres du conseil municipal est lue et amendée en séance.

A noter que le paragraphe relatif à la cuisine n'est pas finalisé et doit faire l'objet d'une réunion avec les associations qui sont propriétaires d'une grande partie du matériel.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la 1^{ère} version du règlement d'utilisation de la salle polyvalente ci-jointe.

3- Tarifs de location de la salle polyvalente

Suite à la délibération relative au règlement de la salle polyvalente, un débat a lieu au sujet de l'ordre de priorité de mise à disposition de la salle. Le conseil souhaite garder un tarif privilégié pour les habitants et propriétaires de la commune.

Il faut tenir compte du coût du ménage à charge de la commune (notamment lavage du sol) qui devra être fait après chaque location. Le bon déroulement des activités hebdomadaires organisées par les associations de la commune (à ce jour yoga, gym, Tai chi et danse de salon) nécessite de trouver les locaux propres.

Les tarifs pour l'année 2025 sont ensuite fixés en fonction des catégories d'utilisateurs et de la durée de location. Mme le Maire précise que les tarifs devront être votés chaque année.

Ordre de priorité d'occupation		horaires maximum	durée de location	salle polyvalente	cuisine	total
1	La commune					
2	Les associations communales			gratuit	gratuit	gratuit
3	Les particuliers résidant dans la commune ou payant des impôts sur la commune	22h	1 jour	50 €	50 €	100 €
		lundi 10h	week-end 2 jours (samedi/dimanche)	100 €	50 €	150 €
			week-end 3 jours (vendredi à dimanche)	150 €	70 €	220 €
4	Les associations extérieures à la commune pour des activités qui bénéficient à tout ou partie de la population du village	22h	1 jour	60 €	60 €	120 €
			2 jours	120 €	70 €	190 €
5	les autres collectivités, administrations, associations d'élus, syndicats professionnels, syndicats salariés	22h	1 jour	gratuit	gratuit	gratuit
6	Les associations diverses extérieures à la commune, à usage de réunion, de repas (midi)	18h	1 jour	150 €	75 €	225 €
7	Les entreprises, partis politiques	23h	1/2 journée	100 €	50 €	150 €
			1 jour	200 €	100 €	300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la 1^{ère} grille tarifaire ci-dessus pour l'année 2025 et valable jusqu'à la prochaine révision tarifaire de 2026.

III – Informations

- **Projet convention pour l'association EPICEBRIE**

Compte-tenu de l'heure tardif, l'étude du projet de convention pour l'EPICEBRIE qui avait été envoyé avec la convocation, est reporté au prochain conseil

- **Inauguration de la salle polyvalente**

Mme le maire rappelle que la date de l'inauguration officielle a été fixée en fonction des disponibilités du préfet, le samedi 13 septembre.

Échanges et propositions sur le déroulé de la journée qui reste à travailler :

- Invitation des officiels en fin de matinée
- Mme le maire a contacté l'association Andjai dont le siège est à Brie qui propose un spectacle équestre pour tous publics (environ 40mn, prix 680 €)
- Des associations du village ont proposé différentes animations ou petits ateliers d'initiation à diverses activités : Tai chi, marche nordique, danse, gym ? Yoga ?
- Proposition de faire des grillades pour le repas du soir
- Trouver des musiciens du village ou des environs
- Apéro et repas offert à tous les habitants

IV – Points divers

- Travaux salle polyvalente

Nettoyage de la salle des fêtes après les travaux : Mme le maire informe avoir pris rendez-vous avec une entreprise pour établir un devis pour la salle et la cuisine. D'autres entreprises vont également être contactées.

La salle étant réservée de longue date pour un mariage, le nettoyage doit impérativement être fait avant le 8 août.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h30.